

## **Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de paroisse**

**Mardi 2 avril 2019 à Fontaines, salle de paroisse à 18h30.**

---

### **Ordre du jour :**

1. Accueil - méditation
2. Nomination de scrutateurs
3. Procès-verbaux
  - de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mars 2018: adoption
  - de l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 juillet 2018: adoption
4. Rapport d'activité 2018 du Conseil paroissial
  - discussion, remarques
  - adoption
5. Présentation des comptes 2018
  - questions, remarques
  - rapport des vérificateurs de comptes
  - adoption
6. Nomination des vérificateurs de comptes 2019 (2 + 1 suppléant)
7. Divers.

---

Présidence : Jean-Daniel Rosselet.  
Présent(e)s : 40 personnes  
Excusé(e)s : 8 personnes annoncées

---

L'AG est suivie d'un repas simple : pommes-de-terre, salades, fromages et desserts.

Puis deux temps d'informations et discussions :

- > étude des conclusions du rapport du Groupe Avenir Maison Farel
- > dépouillement du questionnaire concernant les cultes du samedi soir et des Sam'Bous'Cultes.

## **1. Accueil.**

A 18h35, Jean-Daniel Rosselet, invite les paroissiens et les paroissiennes présents à prendre place. Le président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire de paroisse, en saluant particulièrement notre nouveau pasteur, Christophe Allemann, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet dans la paroisse Val-de-Ruz.

Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'est formulée. Les divers documents, rapport d'activités, rapport des comptes et PV de l'Assemblée 2018, ont été envoyés avec le courrier "mailing" aux paroissiens inscrits et publiés sur notre site Internet. Des exemplaires papiers sont aussi à disposition et distribués aux personnes qui en font la demande.

La modératrice Alice Duport entame les réflexions de la soirée en précisant les multiples aspects d'une telle séance. Constaté ce qui a été fait, se réjouir de ce qui reste à faire, partager à l'occasion d'une rencontre conviviale. Puis elle nous raconte une histoire. Celle de Jésus sur la montagne, qui cherche à recruter des apôtres. Pour cela, il organise un concours afin de sélectionner les meilleurs, les plus aptes. Trois épreuves sont au programme : la prière, la célébration et la prédication. Mais aucun des nombreux candidats ne réussit à convaincre. Jésus descend alors au bord du lac, appelle des pêcheurs et leur demande de le suivre. Ceux-ci lâchent leurs filets et abandonnent leurs barques puis se mettent en route avec Jésus. En lien avec un extrait de l'Evangile de Jean, au chapitre 15.

## **2. Nomination des scrutateurs.**

Rémi Favre et Rose-Annette Niklaus s'annoncent et sont accepté(e)s à l'unanimité.

## **3. Procès-verbaux.**

Le PV **de l'assemblée générale ordinaire (27 mars 2018)** a été publié sur notre site Internet. La lecture n'en est pas demandée. Aucune question n'est posée.

A mains levées, l'assemblée accepte le procès-verbal sans opposition.

Le PV **de l'assemblée générale extraordinaire (3 juillet 2018)** a été publié sur notre site Internet. La lecture n'en est pas demandée. Aucune question n'est posée.

A mains levées, l'assemblée accepte le procès-verbal sans opposition.

Le président remercie les différents rédacteurs.

## **4. Rapport d'activité 2018 du Conseil paroissial.**

Le président met en avant les nombreuses activités menées dans la paroisse, il souligne la richesse des offres proposées.

Une question est posée à propos du chapitre œcuménisme (page n° 3). Dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe : "impossibilité de s'accueillir mutuellement pour la communion" Pourquoi cette modification aux pratiques du Val-de-Ruz ? Réponse du président : on constate que l'époque des prêtres et curés progressistes des années 1980-1990 est maintenant terminée. La hiérarchie catholique a repris la main et donné des directives plus strictes que les prêtres et curés actuels appliquent de manière rigoureuse.

Une remarque est formulée par Jean-Marc Fischer. Dans le chapitre Terre Nouvelle (pages 6 et 7), le domaine du P'tit festival des films du Sud mériterait un descriptif plus étoffé. Ceci au vu de l'apport financier important de cette manifestation et de l'investissement conséquent de tous les animateurs. Le rédacteur de ce chapitre (Rémi Favre) prend note de ce vœu pour l'année prochaine, tout en signalant vouloir éviter les répétitions d'une année à l'autre.

A mains levées, le rapport est accepté sans opposition.

Le président remercie les auteur(e)s de ce document, chacun(e) dans son domaine d'activité, notamment les rédactrices Alice Duport et Myriam Blanchoud-Vuilliomonet.

## **5. Présentation des comptes 2018.**

Le président remercie l'ancien responsable des finances, Jean Messerli pour toutes les tâches accomplies. Bouclement des comptes 2018, ouverture de la comptabilité 2019 et préparation des documents présentés ce soir. Jean Messerli remercie la secrétaire Myriam Blanchoud Vuilliomonet qui passe régulièrement et avec exactitude les écritures comptables.

Le rapport a été publié sur notre site Internet. La situation s'est améliorée depuis l'année passée. Les comptes 2018 bouclent sur un léger bénéfice de 4825,78 francs,

Le total des charges d'exploitation se monte à 219'187,40 francs et le total des produits d'exploitation s'élève à 224'013,18 francs. Ces deux valeurs sont nettement plus hautes que dans les années précédentes. Ceci en raison de la vente de la chapelle des Geneveys-sur-Coffrane en février 2018.

On passe en revue les comptes d'exploitation d'abord, chapitre par chapitre, autant pour les charges que pour les produits. Jean Messerli souligne les différences par rapport à l'année précédente et répond dans la foulée aux questions de l'assemblée. Il détaille particulièrement les comptes immobiliers relatifs à la vente de la chapelle des Geneveys-sur-Coffrane et explique comment ces valeurs importantes ont été calculées.

De même, on examine ensuite les comptes de bilan. A noter que la débitrice continue de rembourser sa dette par tranche de 550 francs par mois.

Les comptes ont été contrôlés par les vérificateurs Mme Ginette Stalder et M. Jean-Marc Fallet en date du 20 mars 2019. Ces deux personnes ont trouvé les comptes bien présentés et clairement établis. Ils proposent de les adopter et d'en donner décharge à la secrétaire (Myriam Blanchoud Vuilliomonet) et au trésorier ad hoc (Jean Messerli). Ce qui est fait à mains levées, sous les applaudissements et sans opposition.

Les vérificateurs remettent à la secrétaire leur rapport écrit.

Le président remercie Jean Messerli et signale que le bénéfice existe cette année grâce aux efforts fournis et parce qu'il n'y a pas eu d'investissements importants effectués en 2018. Les liquidités obtenues suite à la vente de la chapelle des Geneveys-sur-Coffrane doivent servir à une réalisation immobilière nouvelle ou à une rénovation/transformation de la Maison Farel.

Le président rappelle que le conseil paroissial souhaite compléter son effectif par un nouveau membre au poste de responsable des finances.

## **6. Nomination des vérificateurs de compte et d'un remplaçant.**

Pour les comptes 2019, sont proposés : Jean-Marc Fallet et André Liechti, avec une suppléante : Jacqueline Vuilleumier. Ces trois personnes sont nommées à l'unanimité avec les remerciements de l'assemblée.

## **7. Divers**

- 1) Location de salles auprès de la commune. A quel tarif ? Réponse de la secrétaire: lorsque la réservation passe par le secrétariat, la paroisse peut obtenir un prix réduit ou même la gratuité selon le type de manifestation.
- 2) Une annonce. Soirée œcuménique vendredi 5 avril dans les locaux de l'Eglise catholique à Cernier. Dès 18h30, méditation, soupe de carême, jeux avec les groupes de jeunes.
- 3) Après la vente de paroisse de Coffrane en novembre 2018, le matériel restant de la brocante a été chargé sur une remorque. On pourrait vendre ces objets le samedi 25 mai, à la date du marché aux puces de Valangin. Les personnes disponibles et intéressées peuvent s'annoncer auprès de Marc Burgat.
- 4) Jean-Marc Fischer annonce qu'il est président de l'association des sociétés locales de la Côtière. La paroisse, à son grand étonnement, en fait également partie. L'association va être dissoute et Jean-Marc Fischer est chargé de la liquidation. Il s'agit de répartir matériel et compte en banque entre les différents membres. Le Conseil paroissial prendra contact avec le président de l'association pour en savoir plus sur les modalités de cette liquidation.
- 5) Une annonce. L'organisation d'une activité extra-paroissiale le lundi soir "danser la parole, un art de vivre" ; malheureusement en même temps que l'activité Paprika en fonction depuis quelques mois.
- 6) Quelques exemplaires de la Nouvelle Revue Neuchâteloise sont à disposition pour le prix de 5 francs. Elles concernent l'Eglise d'Engollon. Edition 2009.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres présents, les bénévoles de la paroisse, les moniteurs des activités de l'enfance et du KT, les organisateurs des manifestations, les organistes et les musiciens lors des cultes, les ministres et les prédicateurs laïcs, les collègues du Conseil paroissial, la secrétaire ainsi que les concierges de nos bâtiments. En espérant n'oublier personne.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire :

Jean-Marc Durand